
Adresse à la barre d'une députation de la société populaire de la section des Tuileries (Paris) annonçant avoir commémoré la journée du 17 brumaire en souvenir de l'abdication de nombreux prêtres, lors de la séance du 18 brumaire an II (8 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse à la barre d'une députation de la société populaire de la section des Tuileries (Paris) annonçant avoir commémoré la journée du 17 brumaire en souvenir de l'abdication de nombreux prêtres, lors de la séance du 18 brumaire an II (8 novembre 1793). In: Tome LXXVIII - Du 8 au 20 brumaire an II (29 octobre au 10 novembre 1793) pp. 579-580;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_78_1_41824_t1_0579_0000_6;

Fichier pdf généré le 21/02/2024

faites pour nous assurer de ce traître à l'unité de la République.

« En attendant, regardez-nous toujours comme de sincères amis de la liberté, et soyez intimement convaincus que nous ne prendrons de repos que lorsque nous nous serons assurés de tous les ennemis de la République une et indivisible (1).

« *Les membres du comité de surveillance de la ville de Brive.*

« BIDOCH, *président*; F. DESPREZ, *secrétaire*;
Pierre MARBEAU, *secrétaire.*

« La femme, le frère et la maîtresse de ce traître sont en arrestation. »

Une députation de la section des Tuileries a été admise à la barre; l'orateur a prononcé le discours qui suit :

« Citoyens législateurs,

« La Société populaire de la section des Tuileries ressentant plus promptement qu'une autre, par sa situation, la commotion dont frappent toujours les vrais républicains des nouvelles heureuses de notre Révolution, et sentant vivement que les succès brillants de la morale éternelle que vous donnez à l'univers établissent de jour en jour l'empire de la raison et de la vérité, nous député vers vous pour vous faire part de l'arrêté qu'elle a pris hier, sitôt qu'elle a été instruite que le voile de l'imposture et de la superstition venait d'être déchiré.

« Occupé des travaux ordinaires de cette société, un de ses membres aperçut dans l'Assemblée le citoyen Thuriot, député de la Convention et domicilié dans cette section; personne plus que ce Montagnard ne pouvait donner à la Société un récit plus exact de la mémorable déclaration de l'évêque de Paris et de ses apôtres; personne aussi plus que lui ne pouvait développer plus énergiquement les vérités puissantes et les heureux effets que doit opérer cet acte de sagesse et de patriotisme; aussi la Société, comme électrisée par le discours de Thuriot, ayant écouté avec le plus scrupuleux silence son récit et les vérités frappantes qui en ont été la suite, s'est spontanément levée et a fait retentir la salle des cris d'allégresse et de : « Vive la République! »

« Dans ce moment heureux, récompense si douce pour les cœurs vraiment patriotes, vous eussiez, citoyens législateurs, vrais défenseurs du peuple et vrais Montagnards, partagé notre ivresse et nos embrassements. L'orateur n'eut pas plutôt fini, que tous les membres de la Société l'embrassèrent à l'envi en reconnaissance du superbe présent qu'il venait de leur faire. Les citoyens de la tribune voulurent aussi lui témoigner par ce signe de vérité leur reconnaissance et leurs sentiments.

« Sitôt que tous nos cœurs se furent épanchés, et que pleins de l'objet qui leur plaisait tant, l'Assemblée eut repris son travail, son premier soin a été de prendre un arrêté qui constatât à jamais cet heureux événement et qui remplacât sur-le-champ par une célébration solennelle des principes éternels de la vérité, toutes ces cérémonies superstitieuses, inventées par le mensonge et la cupidité. En conséquence, la Société a arrêté que la déclaration de l'évêque de Paris et des vrais citoyens qui l'ont imité, serait gravée sur une pierre scellée dans la salle de la Société, pour constater ce moment heureux et apprendre à la postérité que ç'a été dans ce jour que le dernier chaînon qui tenait encore la raison captive a été brisé; elle a ensuite arrêté, qu'à compter de la 2^e décade du présent mois et toutes les décades suivantes, tous les citoyens seraient invités à se rendre à 10 heures du matin dans la salle de l'Assemblée, pour y célébrer par des discours moraux et des hymnes à la patrie, la fête à la vérité; elle a en même temps arrêté qu'elle donnerait à cette cérémonie, sans sortir de la simplicité des principes, le grand caractère qui en doit être inséparable.

« Après s'être occupée de cet objet important, et l'avoir décidé, l'Assemblée a reçu membre de la Société populaire le citoyen Thuriot, qui l'a désiré. Son admission a été un nouveau sujet de satisfaction pour elle, par la certitude dont elle s'est sentie pénétrée que ce patriote entretiendrait dans son sein le foyer brûlant de patriotisme qui, nous vous le jurons en son nom, ne se ralentira jamais. »

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Suit le discours prononcé au nom de la Société populaire de la section des Tuileries, d'après le document des Archives nationales (2) :

Citoyens législateurs,

La Société populaire de la section des Tuileries, ressentant plus promptement qu'une autre par sa situation, la commotion dont frappent toujours les vrais républicains les nouvelles heureuses de notre Révolution, et sentant vivement que les succès brillants de la morale éternelle que vous donnez à l'univers établissent de jour en jour l'empire de la raison et de la vérité, nous député vers vous pour vous faire part de l'arrêté qu'elle a pris hier, sitôt qu'elle a été instruite que le voile de l'imposture et de la superstition venait d'être déchiré.

Occupé des travaux ordinaires de cette Société, un de ses membres aperçut dans l'Assemblée le citoyen Thuriot, député de la Convention, et domicilié dans cette section; personne plus que ce Montagnard ne pouvait donner à la Société un récit plus exact de la mémorable déclaration de l'évêque de Paris et de ses apôtres; personne aussi plus que lui ne pouvait développer plus énergiquement les vérités puissantes et les heureux effets que doit opérer cet

(1) Applaudissements, d'après le *Mercur universel* [19 brumaire an II (samedi 9 novembre 1793) p. 139, col. 2] et d'après les *Annales patriotiques et littéraires* [n° 312 du 19 brumaire an II (samedi 9 novembre 1793), p. 1449, col. 2].

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 64 à 66.

(2) *Archives nationales*, carton C 280, dossier 766; *Bulletin de la Convention* du 8^e jour de la 2^e décade du 2^e mois de l'an II (vendredi 8 novembre 1793).

acte de sagesse et de patriotisme; aussi, la Société (comme électrisée par le discours de Thuriot) ayant écouté avec le plus scrupuleux silence son récit et les vérités frappantes qui en ont été la suite, s'est spontanément levée et a fait retentir la salle des cris d'allégresse et de : *Vive la République !*

Dans ce moment heureux, récompense si douce pour les cœurs vraiment patriotes, vous eussiez, citoyens législateurs, vrais défenseurs du peuple et vrais Montagnards, partagé notre ivresse et nos embrassements. L'orateur n'eût pas plus tôt fini, que tous les membres de la Société l'embrassèrent à l'envi en reconnaissance du superbe présent qu'il venait de leur faire. Les citoyens de la tribune voulurent aussi lui témoigner, par ce signe de vérité, leur reconnaissance et leurs sentiments.

Sitôt que nos cœurs se furent épanchés, et que pleins de l'objet qui leur plaisait tant, l'assemblée eut repris son travail, son premier soin a été de prendre un arrêté qui constatât à jamais cet heureux événement et qui remplaçât sur-le-champ par une célébration solennelle des principes éternels de la vérité, toutes ces cérémonies superstitieuses, inventées par le mensonge et la cupidité. En conséquence, la Société a arrêté que la déclaration de l'évêque de Paris et des vrais citoyens qui l'ont imité, serait gravée sur une pierre scellée dans la salle de la Société pour constater ce moment heureux et apprendre à la postérité que ç'a été dans ce jour que le dernier chañon qui tenait encore la raison captive a été brisé; elle a ensuite arrêté qu'à compter de la 2^e décade du présent mois et toutes les décades suivantes, tous les citoyens seraient invités à se rendre à 10 heures du matin dans la salle de l'assemblée pour y célébrer par des discours moraux et des hymnes à la patrie, la fête de la vérité; elle a, en même temps, arrêté qu'elle donnerait à cette cérémonie, sans sortir de la simplicité des principes, le grand caractère qui en doit être inséparable.

Après s'être occupée de cet objet important, et l'avoir décidé, l'assemblée a reçu membre de la Société populaire le citoyen Thuriot, qui l'a désiré. Son admission a été un nouveau sujet de satisfaction pour elle, par la certitude dont elle s'est sentie pénétrée que ce patriote entre-tiendrait dans son sein ce foyer brûlant de patriotisme qui, nous vous le jurons, en son nom, ne se ralentira jamais (1).

La Société a nommé, pour vous faire part de ces arrêtés, citoyens législateurs, les citoyens Gagné, Vanube, Lacombe, Le Roy, Mareschal neveu, Perché et Mareschal, *receveur*.

MARESCHAL.

COMPTE RENDU du *Moniteur universel* (2).

La section des Tuileries, par l'organe de ses commissaires, instruit l'Assemblée que le repré-

(1) Vifs applaudissements, d'après l'*Auditeur national* [n° 413 du 19 brumaire an II (samedi 9 novembre 1793), p. 3] et d'après les *Annales patriotiques et littéraires* [n° 312 du 19 brumaire an II (samedi 9 novembre 1793), p. 1450, col. 1].

(2) *Moniteur universel* [n° 50 du 20 brumaire an II (dimanche 10 novembre 1793), p. 202, col. 1].

sentant du peuple, Thuriot, domicilié sur son arrondissement, lui ayant fait hier le récit de la scène mémorable à laquelle a donné lieu la démarche vraiment philosophique de l'évêque de Paris, et des autres prêtres qui l'accompagnaient, tous les citoyens présents ont manifesté leur allégresse et leur enthousiasme, et la section a unanimement arrêté que les jours de repos de chaque décade, il serait célébré une fête morale et patriotique en l'honneur de la vérité.

Les commissaires demandent à être renvoyés au comité d'instruction publique pour se concerter avec lui sur les moyens d'exécution.

Le renvoi à ce comité est décrété.

Les Invalides ont été admis à défilé dans le sein de la Convention.

L'orateur a prononcé le discours suivant :

« Législateurs,

« Nous vous apportons la dépouille de l'hypocrisie, et les hochets de la superstition, qu'il était bien temps de faire servir au succès de la liberté, après avoir été pendant tant de générations le masque du vice, l'appui honteux du despotisme, et l'instrument de l'esclavage des peuples.

« Les militaires invalides, indignés du luxe insultant qui régnait dans leur asile, ont tourné leurs regards sur la patrie menacée par les tyrans de l'Europe, et réduits à la triste impuissance de ne pouvoir aller les combattre, ils n'ont eu qu'un vœu, celui de faire servir contre les despotes et les fanatiques les métaux qui, pendant si longtemps, avaient servi à rehausser l'orgueil et l'ambition des uns et des autres.

« Ainsi, la superstition, au milieu des erreurs dont elle s'investissait, avait encore quelque chose de bon et de réel; c'était l'or et l'argent dont elle couvrait son hideuse effigie, et que nous venons déposer aux pieds de l'autel de la patrie, non pas, à la vérité, pour sauver des âmes, mais pour sauver la République et consolider le règne de la raison et de la liberté. »

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

D'autre part, le *Journal des Débats et des Décrets* (brumaire an II, n° 416, p. 255) rend compte de l'admission à la barre de la Société populaire de la section des Tuileries dans les termes suivants :

« Une députation de la Société populaire de la section des Tuileries félicite la Convention sur sa séance d'hier. Elle en apprit hier soir les détails par Thuriot qui les présenta avec tout l'intérêt qu'ils inspirent à un législateur philosophe. La Société arrêta sur-le-champ que quelques-uns de ses membres iraient demander à la Convention d'ordonner pour chaque décadi les cérémonies d'une fête civique. (*Renvoyé au comité d'instruction publique.*) »

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 66.